

L'an deux mil quatorze, et le vingt-huit du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 25	Absents 9	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 29	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 21/07/2014

Date d'affichage :

OBJET :

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CORSE

Conseil de surveillance du Centre
Hospitalier de Calvi

Désignation du délégué représentant la
communauté de communes Calvi Balagne

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – JP. PINELLI – J. ROBICHON – R. SANTELLI représenté par F. CROCE - A. SANTINI - JM. SEITE – F. SEVEON –.

Absent(s) : MM. MP. ANTONELLI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - E. ORSINI – L. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER- E. SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : MM. D. ANDREANI à L. ANDREANI - P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à J. PAOLINI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : FM. MARCHETTI

Le Président fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de désigner un représentant de la communauté de communes aux instances de gouvernance du Centre Hospitalier de Calvi, prévues par la loi HPST n°2009-879 du 21 juillet 2009, et notamment le Conseil de Surveillance, conformément au décret n°2010-361 du 8 avril 2010.

Celui-ci comprend un collège de représentants des collectivités territoriales. Il sera composé de 3 membres.

Il y a lieu ce jour de désigner le délégué représentant la communauté de communes Calvi Balagne.

Le Président propose Monsieur GUIDONI Pierre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur GUIDONI Pierre, domicilié Boulevard François MARINI – 20214 CALENZANA, pour représenter la communauté de communes Calvi Balagne au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Calvi.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2014

